

PER  
P-208  
EX-2  
15

ol. V

AVRIL 1907

N° 8

---

# BULLETIN

DU

# PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

## SOMMAIRE

Pages

281—L'instruction primaire au Canada sous le régime français.	L'abbé AMÉDÉE GOSSELIN.
301—Étude sur l'histoire de la littérature canadienne.— Michel Bibaud.....	L'abbé CAMILLE ROY.
312—Livres et revues .....	{ ADJUTOR RIVARD. J.-E. PRINCE.
317—Questions et réponses.	
320—Anglicismes.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.

---

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

---

Editeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire.

# ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

**LETTRES FRANÇAISES.** Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

*g* = *g* dur (gateau); *s* = *s* dure (sa); *æ* = *eu* français (heureux); *w* = *ou* semi-voyelle (oui); *y* = *i* semi-voyelle (pied); *ïw* = *u* semi-voyelle (huile); *é* = *e* féminin (je); *h* marque l'aspiration sonore.

**LETTRES NOUVELLES.** *u* = *ou* français (coucou); *e* = *ch* français (chez).

**SIGNES DIACRITIQUES.** Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *k* (son voisin de *k+y*), *g* (son voisin de *g+y*), *ŋ* (*gn* français de agneau). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *t*, *d* (sons voisins de *t+s*, *d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de patte), *e* (*e* de péril), *o* (*o* de botte), *æ* (*eu* de jeune). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de pâte), *é* (*e* de chanté), *ó* (*o* de pot), *é* (*eu* de eux). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il part), *è* (*e* de père), *ò* (*o* de encore), *è* (*eu* de peur). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de sans), *ẽ* (*in* de vin), *õ* (*on* de pont), *ũ* (*un* de lundi). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *a'*, *i'*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *a'*, *i'*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

## L'INSTRUCTION PRIMAIRE AU CANADA

SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS <sup>(1)</sup>

### INSTRUCTION DES GARÇONS

De toutes les questions particulières qui se rapportent à l'histoire du Canada sous le régime français, il en est peu de plus intéressante que celle de l'éducation et de l'instruction.

La plupart de nos historiens n'en ont parlé, le plus souvent, qu'incidemment; quelques-uns cependant, comme Faillon, s'y sont arrêtés quelque peu <sup>(2)</sup>. Le docteur Meilleur <sup>(3)</sup> et M. Chauveau <sup>(4)</sup> ont laissé sur le même sujet de fort belles pages, mais ils ne sont guère descendus aux détails. Aussi est-il assez difficile de se faire une idée, même imparfaite, de ce qu'était, sous le régime français, l'instruction primaire. De là peut-être cette opinion erronée et trop facilement acceptée par quelques-uns, que l'instruction primaire, du moins celle des garçons, était à peu près nulle.

Il nous a donc paru utile de grouper de la manière la plus courte et la plus claire possible tous les documents que nous avons pu recueillir à ce sujet, soit dans les auteurs, soit dans les manuscrits que nous avons été à même de consulter depuis quelques années. Et parmi ces derniers nous tenons à mentionner particulièrement ceux de Jacques Viger et de l'abbé Verreau, qui nous ont été d'un grand secours pour ce qui concerne la région de Montréal.

Comme notre sous-titre l'indique, nous traiterons pour le présent de l'instruction primaire des garçons; l'instruction des filles et l'instruction secondaire feront le sujet d'une autre étude.

---

(1) Les pages qui suivent sont extraites d'un travail qui, une fois complété, comprendra l'éducation et l'instruction tant primaire que secondaire sous la domination française.

(2) *Histoire de la Colonie française en Canada*, vol. III, chap. VI, pp. 257 et suiv.

(3) *Mémorial de l'éducation*, Québec, 1876.

(4) *L'Instruction publique au Canada*, Québec, 1876.

Avant d'aborder la question principale, il ne sera peut-être pas hors de propos de se demander quel était le degré d'instruction des premiers colons du Canada. En général, savaient-ils lire, écrire et compter ? Car, encore une fois, il ne s'agit ici que de l'instruction élémentaire telle qu'on la pouvait donner en France vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Si on en juge par ce qui se passe ordinairement, celui qui peut signer son nom sait lire et compter quelque peu, et la signature d'un individu, pour n'être pas une preuve absolue de son instruction, constitue du moins une forte présomption en sa faveur.

Malheureusement, il ne paraît pas que certains missionnaires ou curés et parfois même les écrivains publics des premiers temps se soient mis beaucoup en peine de faire signer par les témoins les actes de baptêmes, mariages, sépultures et autres documents. Pour les premiers, la chose peut s'expliquer assez facilement. Un missionnaire comme M. Morel, par exemple, qui desservit longtemps toute la côte de Beaupré et l'île d'Orléans et plus tard les 27 lieues qui séparent St-Thomas de la Rivière-du-Loup, ne devait pas toujours, au cours de ses visites, transporter les registres de baptêmes, mariages et sépultures ; il prenait plutôt les notes nécessaires sur quelques feuilles volantes et, de retour à sa résidence, faisait les actes aux registres, qui, dans ce cas, ne portaient jamais d'autres signatures que la sienne. Et il devait en être ainsi dans toutes les missions un peu étendues. Aussi bien, nous avouons n'avoir pas une foi absolue en cette affirmation que l'on rencontre si souvent à la fin des actes : « ont les dits témoins déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis suivant l'ordonnance. »

Cette autre déclaration, à savoir que « les témoins n'ont pu signer », est peut-être plus exacte ; elle laisse supposer du moins, qu'un individu sachant écrire a été empêché par quelque raison d'apposer sa signature au bas de tel ou tel acte.

Nous pouvons nous tromper, mais nous sommes porté à croire que le nombre de ceux qui savaient signer leur nom était plus grand qu'on ne le pense généralement.

Ainsi, sans avoir fait des recherches très étendues et pour la seule période de trente années qui va de 1636 à 1666, où la population, comme on sait, était très restreinte, puisque la colonie ne comptait encore que 2,500 habitants en 1663, nous avons relevé les signatures de plus de 200 individus sans compter celles des personnes, qui, par état ou condition, savaient lire et écrire.

Combien d'autres nous auraient fournies les greffes des notaires, les registres des paroisses et autres documents que nous n'avons pas vus?

L'historien Garneau, après avoir compulsé les études de 33 notaires sur 35 qui exercèrent leur profession à Québec avant 1700, écrivait :

« Une chose que nous avons remarquée et qui mérite d'être notée, c'est qu'un grand nombre de contrats portent la signature des époux et des parents ou amis, preuve que l'instruction était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer qu'on ne le pense généralement. Les contrats de mariages sont signés par plusieurs témoins... »<sup>(1)</sup>

Et qui nous dira le nombre de ceux qui, alors comme aujourd'hui, soit par négligence, soit par fausse honte ou autre raison, ne signaient pas leur nom quand ils auraient pu le faire?

Non, nos pères n'étaient pas absolument dépourvus d'instruction et nous souscrivons entièrement, en l'appliquant à la généralité des colons, à ce que dit de ceux de Lauzon M. J.-Edmond Roy, dans sa belle histoire de cette seigneurie : « Avec quel orgueil, écrit-il, ces pauvres colons, que l'on traite d'ignorants, ne signaient-ils pas leurs noms au bas des contrats ou des actes où les circonstances de la vie les amenaient à comparaître. Nous l'avons prouvé surabondamment au cours de cette étude en reproduisant leurs signatures autographes. Tous ou presque tous savaient lire et écrire. »<sup>(2)</sup>

Une étude faite sur d'autres points du pays ne contredirait probablement pas cette affirmation.<sup>(3)</sup>

Les premiers habitants du Canada jouissant d'une certaine instruction « voulurent, écrit encore M. Roy, la léguer à leurs enfants avec l'amour de la race et le souvenir de la grandeur du nom français. »<sup>(4)</sup>

Cette remarque nous paraît l'expression de la vérité pour un bon nombre de colons et l'on verra les habitants de Québec, après avoir demandé aux Jésuites d'apprendre à leurs enfants la lecture, l'écriture et le calcul, les presser encore de leur enseigner les sciences et les lettres.

(1) *Histoire du Canada*, II, p. 101.

(2) *Seigneurie de Lauzon*, I, p. 495.

(3) Cf. *Histoire de l'Ange-Gardien* par M. l'abbé René Casgrain, p. 61. Aussi *l'Histoire de la Ville des Trois-Rivières*, par M. B. Sulte, 1870, 1<sup>ère</sup> livraison, planche III, où l'on trouve 43 signatures des premiers colons.

(4) *Loc. cit.*

Mais s'il est vrai que les colons firent preuve de bonne volonté, il n'est que juste d'ajouter que les autorités religieuses surtout s'employèrent de leur mieux à favoriser ces excellentes dispositions, et que si les résultats n'ont pas toujours répondu aux efforts des uns et des autres il faut s'en prendre non à leur négligence ou à leur antipathie pour l'instruction, mais bien plutôt au temps, aux lieux et aux circonstances.

## I

## Région de Québec

Naturellement il ne s'agit ici que des petits Français ou Canadiens; il n'entre pas dans notre cadre de dire tous les efforts, le plus souvent infructueux, tentés pour instruire les sauvages.

Jusqu'en 1635, il n'y eut pas d'école régulière pour les Français à Québec, les quelques enfants qu'il y avait étant encore trop jeunes pour suivre les classes. Mais en 1634, plusieurs familles étant arrivées au pays, les pères Jésuites songèrent à mettre à exécution le projet qu'ils avaient formé depuis plusieurs années déjà d'ouvrir un collège à Québec. Ils y étaient poussés par les colons eux-mêmes. Le père Le Jeune écrivait au Cardinal Richelieu, le 1<sup>er</sup> août 1635: «Les familles commencent à s'y multiplier et nous pressent déjà d'ouvrir quelque école pour instruire leurs enfants et que nous commencerons bientôt, Dieu aidant». <sup>(1)</sup>

Vers cette date, il écrivait la même chose au Général des Jésuites et il ajoutait que les habitants avaient construit une maison d'école près du Fort. <sup>(2)</sup>

«Quelle bénédiction de Dieu, disait-il encore la même année, si nous écrivions l'an prochain qu'on régente en trois ou quatre langues en la Nouvelle-France! J'espère, si nous pouvons avoir du logement de voir trois classes à Kébec: la première de petits Français qui seront peut-être de vingt ou trente écoliers, la seconde de quelques Hurons, la troisième de Montagnais.» <sup>(3)</sup>

D'après le contrat de fondation du marquis de Gamache, les Jésuites n'avaient d'autre obligation que celle d'enseigner le catéchisme aux petits Canadiens, <sup>(4)</sup> c'est-à-dire aux sauvages. Les

(1) *Archives de Paris*, 2<sup>e</sup> Série, vol. I, p. 70, copie aux Archives du Séminaire de Québec.

(2) *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle*, DE ROCHEMONTEIX, S. J., tome I, p. 209, note.—Nous avons puisé dans cet important ouvrage une bonne partie de nos renseignements sur la petite école des Jésuites.

(3) CHAUVEAU, *L'instruction publique*, p. 52.

(4) ROCHEMONTEIX, p. 208.

Pères ne voulurent pas cependant s'en tenir à la lettre du contrat et les Français comme les sauvages furent appelés à bénéficier de leurs leçons.

L'école s'ouvrit donc en 1635, et l'année suivante le P. Le Jeune écrivait dans la Relation : « Nous avons commencé à enseigner dès l'année passée. Le Père Lalemant et puis après, le Père de Quen ont instruit nos petits Français et moi quelques petits Sauvages. Nous nous étonnons de nous voir environnés de tant de jeunesse en ces commencements. » <sup>(1)</sup>

En 1637, le P. de Quen fut remplacé à la petite école par le P. Davost, qui enseigna jusqu'en 1642. <sup>(2)</sup>

La maison dont nous avons parlé plus haut et qui servait de pensionnat disparut en 1640 dans l'incendie qui détruisit le collège et la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. Les Pères se procurèrent un autre logement et continuèrent à faire les classes. Il se passa onze années avant qu'on pût ouvrir un nouveau pensionnat. En 1651, le P. Ragueneau écrivait dans la Relation : « On a commencé cette année un Séminaire où les enfants sont en pension sous un honnête homme qui en a pris soin où ils apprennent à lire à écrire et où on leur enseigne le plain-chant avec la crainte de Dieu... Sans cela nos français deviendraient sauvages et auraient moins d'instruction que les sauvages eux-mêmes. » <sup>(3)</sup>

Quelques années après sa fondation, la petite école fut confiée aux soins d'un frère coadjuteur et il paraît en avoir été ainsi jusqu'à la cession du Canada et peut-être après. En 1651, le P. Ragueneau parle du frère coadjuteur qui enseignait à lire et à écrire l'année précédente. Les Catalogues de la Compagnie de Jésus pour 1655 mentionnent aussi un frère coadjuteur remplissant le même office : « Qui docet pueros legere et scribere est coadjutor. » <sup>(4)</sup>

Le 6 octobre 1733, Beauharnais et Hocquart écrivaient au ministre : « ...ces pères...entretiennent au collège un frère jésuite qui enseigne à lire, à écrire et l'arithmétique, aux enfants des habitants de Québec dont les pères ne sont pas dans le goût de leur

(1) *Relation* de 1636, p. 4.

(2) ROCHEMONTEIX, II, p. 157.

(3) *Relation* de 1651, p. 4.

(4) ROCHEMONTEIX, I, p. 210, note.

faire apprendre la langue latine. Cette école est nombreuse; ils la tiennent gratuitement sans qu'il y ait aucune fondation pour cela....» (1).

La petite école des Jésuites comptait plus de cent enfants en 1735 (2).

Ces bons frères coadjuteurs, ouvriers obscurs qui peuvent être considérés comme les premiers maîtres d'école du pays, ne sont pas connus pour la plupart. Quelques noms cependant ont échappé à l'oubli; ce sont ceux des frères Germain Pierrard, Jean Marc et Pierre Le Tellier (3). Celui-ci enseigna au moins de 1731 à 1749. *Docet legere et scribere*, dit le catalogue de 1749 (4). Le frère Noël semble l'avoir remplacé; il est indiqué du moins comme tenant la petite école en 1756 (5).

Toutes ces citations prouvent bien que les classes élémentaires, inaugurées en 1635 par les Pères Jésuites, à Québec, furent maintenues jusqu'à la cession du pays. Elles continuèrent à fonctionner sous le régime anglais. M<sup>gr</sup> Hubert écrivait en 1789: « Les Révérends Pères Jésuites de Québec ont toujours tenu ou fait tenir jusqu'en 1776 une école très bien réglée, où l'on enseignait aux jeunes gens la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Cette école était ouverte à tous ceux qui en voulaient profiter. Mais le gouvernement ayant trouvé bon de placer les archives dans le seul appartement de leur maison qui pût recevoir les écoliers, les RR. PP. n'ont pu continuer la bonne œuvre. » (6)

Pendant plusieurs années, jusque vers 1688, il ne paraît pas qu'il y ait eu à Québec, d'autres écoles élémentaires que celle des Jésuites.

On nous objectera sans doute que c'était bien peu. A cela, qu'on nous permette de répondre par les quelques chiffres suivants:

D'après le recensement de 1666, (7) la colonie renfermait en tout, à cette époque, 3,215 âmes. Sur ce nombre il y avait 416 enfants; 207 entre 7 et 11 ans et 209 entre 11 et 15 ans. Or il

(1) *Arch. de l'Archevêché de Québec*, cité par l'abbé Auguste Gosselin: *Le P. Bonnécamps*, Mémoires de la Société Royale, II<sup>e</sup> Serie, vol. I, p. 35.

(2) *Lettre* du P. Lauzon. *ROCH.*, I, p. 213, note.

(3) *ROCHEMONTÉIX*, I, p. 212.

(4) *GOSSELIN. Le P. Bonnécamps*, p. 37

(5) Note du P. Martin à M. Laverdière (*Arch. du Sém.*).

(6) *Lettre... au Président du comité nommé pour l'exécution d'une Université mixte au Canada*, 18 nov. 1789.—*Mand. des Evêques de Q.*, vol. II, p. 389.

(7) *SULTE, Canadiens français*, IV.

est assez probable que parmi ces derniers bien peu allaient en classe; les besoins étaient trop grands, la main-d'œuvre trop rare pour que l'on songeât à se priver d'un secours toujours utile et souvent nécessaire. On peut donc dire sans craindre de trop se tromper que la grande majorité des enfants qui fréquentaient l'école se recrutait parmi ceux de 7 à 11 ans. Il y en avait 29 de cette catégorie à Québec en 1666, et si l'on suppose qu'il y avait autant de filles que de garçons ou à peu près, on aura, en faisant le partage en faveur du sexe fort, 15 garçons et 14 filles.

En admettant même que tous les enfants de Québec âgés de 7 à 15 ans fréquentaient les écoles, ils n'auraient été encore que 73.

Or cette année-là, les Jésuites avaient 20 pensionnaires et les Dames Ursulines 21. Et comme ces deux communautés avaient aussi des externes en assez grand nombre, il faudra conclure ou bien que la plupart des enfants de la ville allaient à l'école ou bien, ce qui est assez probable, qu'un bon nombre venaient de la campagne.

Quoi qu'il en soit, les enfants étant peu nombreux, les Pères Jésuites avaient pu suffire jusque là à leur donner l'éducation et l'instruction tant élémentaire que secondaire. Mais à partir de 1665, la population ayant considérablement augmenté, il devint nécessaire qu'on les aidât à maintenir et à perfectionner une œuvre qu'ils avaient soutenue seuls pendant trente ans avec un zèle et un désintéressement admirables.

Ils trouvèrent à la fois un ami et un imitateur dans la personne de M<sup>re</sup> de Laval.

Voyant que les colons n'étaient pas riches et que, laissés à leurs propres ressources, ils ne pourraient établir des écoles, comprenant d'un autre côté que les Pères Jésuites avaient fait plus que leur part, l'évêque de Pétrée s'occupa lui aussi de procurer aux enfants les moyens de s'instruire. Il prit donc à ses charges un certain nombre d'enfants qu'il mit en pension au collège de Québec en attendant qu'il pût ouvrir son petit Séminaire. Du reste il n'épargna rien de ce qui pouvait aider et encourager l'éducation de la jeunesse.

Nous en avons une preuve dans la lettre que Louis XIV lui écrivait le 9<sup>e</sup> avril 1667: «Comme j'ai été informé, disait le roi, du soin continuel que vous apportez pour bien vous acquitter des fonctions épiscopales et maintenir les peuples dans leurs devoirs

envers Dieu et envers moi par la bonne éducation que vous donnez et faites donner aux enfants, je vous écris cette lettre pour vous témoigner tout le gré que je vous en sais et vous exhorter de continuer une conduite si bonne et si salutaire». <sup>(1)</sup>

De son côté, Colbert lui avait écrit quelques jours auparavant, le 5 avril: « Quoique vous fassiez l'une de vos plus importantes occupations de bien faire élever les enfants, permettez-moi, Monsieur, de vous supplier d'en user toujours à leur égard avec la même bonté que vous avez fait jusqu'ici, parcequ'il est certain que c'est le meilleur moyen de bien policer la colonie et d'y former des gens capables de servir Dieu et le Prince dans toutes les professions différentes où ils se trouveront engagés dans le cours de leur vie. » <sup>(2)</sup>

Nous l'avons dit plus haut, la petite école tenue par les Jésuites put suffire pendant plusieurs années aux besoins de la population de Québec. Mais à partir de 1665, la ville vit le nombre de ses habitants s'accroître d'année en année et en 1685 elle comptait 1205 âmes <sup>(3)</sup>. C'était bien suffisant pour justifier l'établissement d'une nouvelle école. La basse-ville où se trouvait le gros de la population et qui était un peu éloignée du collège et du couvent des Ursulines, semblait le lieu tout désigné pour cette fondation. M<sup>sr</sup> de Laval y songeait quand les circonstances vinrent lui faciliter l'exécution de ce projet.

Après l'incendie qui détruisit une partie de la basse-ville en 1682, le vieux magasin de l'ancienne Compagnie des Cent-Associés n'avait pas été reconstruit. L'emplacement restait donc libre. L'évêque le demanda au gouverneur de la Barre qui le lui accorda par acte du mois d'octobre 1683. <sup>(4)</sup>

M<sup>sr</sup> de Laval partant pour la France, l'année suivante, ne put faire commencer les travaux qu'il se proposait d'y faire. En 1685, il apprit que M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, en voyage à Québec, s'était fait concéder de nouveau, en son propre nom, le même terrain par M. de Denonville. Dans une lettre du 15 février 1686, le vieil évêque fait à ce sujet quelques remarques à son grand vicaire, et, entre autres choses, il affirme « que cet emplacement lui a été

(1) *Archives du Séminaire.*

(2) *Archives de l'Archevêché*, cité par Faillon.

(3) DOUGHTY ET DIONNE. *Quebec under two Flags*, p. 239.

(4) *Archives du Séminaire de Québec.*

remis pour y faire construire une chapelle succursale et une maison d'accommodement qui s'y doit joindre pour l'instruction de la jeunesse de la basse-ville». <sup>(1)</sup>

Quand a été bâtie cette école? Probablement en 1688, en même temps que la chapelle. Ce qui est certain c'est qu'elle existait en 1700, car cette année-là, le 20 mai, M. Tremblay écrivait de Paris à M. de Bernières au sujet d'une nouvelle fondation à la Haute-Ville: «Nos Messieurs croient que vous ne deviez vous charger que de celles de la Basse-Ville.» <sup>(2)</sup>

Après cette date, nos archives ne font plus mention de cette école, ce qui n'est pas une preuve qu'elle avait cessé d'exister.

En 1699, M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier voulut à son tour fonder une petite école pour la jeunesse de la Haute-Villé. L'acte de fondation passé entre l'évêque et le Séminaire, du consentement de M<sup>gr</sup> de Laval, est du 22 janvier. Nous donnons ici une partie de cet acte important parce qu'il démontre bien que M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier, comme son prédécesseur, était très zélé pour l'éducation:

«Fut présent..... J. B. de la Croix de Saint-Vallier etc... lequel par un zèle très particulier qu'il a à rechercher les moyens les plus efficaces pour que les enfants de cette colonie aussi bien que toutes les autres personnes qui lui sont soumises soient suffisamment instruites et que personne ne puisse, chacun son âge, tomber dans aucune ignorance faute d'instruction nécessaire et prévoyant que les moyens les plus propres pour l'instruction des enfants de cette ville de Québec et des environs, serait d'établir des écoles pour leur faire apprendre à lire, à écrire, à compter et jeter, <sup>(3)</sup> et autres choses en dépendant pour leur instruction... propose au Séminaire de se charger de la dite école.» <sup>(4)</sup>

Le Séminaire consentit à fournir et à entretenir un maître d'école et s'engagea à ouvrir les classes après les fêtes de Pâques de la même année, et à les faire continuer à perpétuité par un maître d'école sous la conduite d'un ecclésiastique et la direction de M. le Curé de Québec.

Pour aider au soutien de ces classes, M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier devait fournir lui-même 400 livres chaque année.

(1) *Archives du Séminaire.*

(2) *Ibid.*

(3) *Jeter* ou *jetter*. En terme d'arithmétique, *jeter* signifie calculer, supputer: «Ce marchand sait fort bien jeter à la plume et aux jetons.» (Trévoux.)—*Jeter*: calculer avec jetons. (La Curne.)

(4) *Archives du Séminaire.*

Le contrat une fois passé, les directeurs du Séminaire de Québec s'empressèrent d'informer les Messieurs de Paris de ce qui venait d'être décidé. M. Tremblay répondit le 20 mai 1700 : « Nos Messieurs regardent comme une grosse charge que vous teniez seuls les petites écoles dans Québec ; ils croient que vous ne deviez vous charger que de celles de la Basse-Ville, et si M<sup>gr</sup> de Québec ne voulait pas exécuter son contrat de 400 livres sur ce pied, il faudrait lui remettre la fondation et s'en désister. »<sup>(1)</sup>

Pour ne pas déplaire à l'évêque sans doute, les directeurs du Séminaire de Québec passèrent outre et l'école fut ouverte non pas à Pâques, mais à la Saint-Denis, en 1700. En effet, Jacques Guyon du Fresnay, entré au Séminaire en février 1701, « avait appris à lire et à écrire dans la petite école du Séminaire cinq ou six mois auparavant ». <sup>(2)</sup>

En 1703, un nommé J.-B. Tétro, « prend la soutane pour être maître d'école », disent les *Transcripta* ; il sortait de la Rhétorique. <sup>(3)</sup>

Nous sommes porté à croire que cette école fut toujours tenue par l'un des régents du Petit Séminaire. Il en était ainsi du moins en 1750, et les livres de comptes nous apprennent qu'une somme de 200 livres était affectée à l'entretien du troisième régent, chargé de la classe des commençants.

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir touchant l'instruction primaire pour les garçons, dans la ville de Québec, sous le régime français.

Outre ces écoles de la ville, il y en avait encore dans certaines paroisses de la région de Québec. Il convient d'en parler ici un peu au long, car, si l'une d'elles, celle de Saint-Joachim, est bien connue, on ne peut en dire autant des autres.

« Dans le même temps qu'il ouvrait à Québec le Petit Séminaire, M<sup>gr</sup> de Laval fondait au pied du Cap Tourmente une espèce de ferme modèle où les jeunes gens qui paraissaient moins propres aux études classiques, apprenaient à lire, à écrire et à chiffrer, tout en s'occupant aux travaux de la terre et à différents métiers.

(1) *Archives du Séminaire.*

(2) *Transcripta.* Tel est le titre d'un manuscrit copié en 1786 par M. T.-L. Bédard, sur un ancien registre aujourd'hui disparu. (*Archives du Sém.*)

(3) On retrouve plus tard ce J.-B. Tétro, maître d'école à Boucherville, où il se marie en 1710. TANGUAY, *Dict. Généal.*, vol. VII, p. 286.

« Le prélat comprenait, ajoute l'*Abeille* à qui nous empruntons cette citation <sup>(1)</sup>, la salutaire influence que ne manquerait pas d'exercer, dans un nouveau pays, des pères de famille élevés dans la piété et doués d'une certaine instruction. »

Cette école de Saint-Joachim est bien l'une des premières qui aient été établies dans les campagnes de la région de Québec. <sup>(2)</sup>

Elle n'était pas destinée seulement à l'instruction et à l'éducation des enfants de cette paroisse, mais on y recevait encore d'autres enfants que le manque de talents ou le défaut de vocation empêchaient de faire un cours classique.

Bien qu'il paraisse probable que cette école ait été ouverte à peu près au même temps que commençait le Petit Séminaire à Québec, nos *Annales* ne font cependant pas mention d'écoliers partis pour Saint-Joachim avant 1677.

Les premiers élèves dont les noms sont inscrits pour le Cap Tourmente, sont Jacques et Antoine Girard, deux frères, qui, entrés au Séminaire, à Québec, le 30 Janvier 1677, furent envoyés peu après à Saint-Joachim, d'où ils revinrent au mois d'octobre suivant.

La même année, on relève encore les noms de Gervais, Jacques et Jean Houde, trois frères, de Sainte-Famille de l'île d'Orléans; de Pierre Constancineau, de la Pointe-aux-Trembles, qui y demeura six ans; de Pierre Deslauriers, qui y fit un séjour de neuf ans et de Noël LeRoy, qui n'en sortit que onze ans après. <sup>(3)</sup>

Partirent pour le Cap Tourmente en 1678: Julien LeBlanc et J.-B. Lamusette; deux autres y furent envoyés en 1681.

Ce sont là, d'après les *Annales*, les seuls élèves qui, avant 1685, date de l'établissement du collège classique, soient partis du Séminaire de Québec pour l'école de Saint-Joachim; les autres, et c'étaient les plus nombreux, s'y rendaient directement.

En 1685, M<sup>gr</sup> de St-Vallier, parcourant son futur diocèse, visita l'école de Saint-Joachim. « Mon principal soin dans le Cap Tourmente, écrit-il, <sup>(4)</sup> fut d'examiner l'un après l'autre 31 enfants que deux ecclésiastiques du Séminaire de Québec élevaient et dont il y en avait 19 que l'on appliquait à l'étude et le reste à des métiers.

(1) *Abeille*, vol. I, N<sup>o</sup> 41.

(2) Nous disons: *l'une des premières*, car il est assez probable que les Pères Jésuites tenaient une école à Sillery dès avant 1668.

(3) Deslauriers venait de l'île d'Orléans et LeRoy, de la Durantaie.

(4) *Etat présent de l'Eglise*, Ed. de Québec, p. 20.—Il est à remarquer que les élèves que l'on appliquait à des métiers avaient commencé par apprendre à lire et à écrire.

L'éloignement où ils étaient de leurs parents et de toute compagnie dangereuse à leur âge ne contribuait pas peu à les maintenir dans l'innocence, et si on avait des fonds pour soutenir ce petit séminaire, on en retirerait avant longtemps un bon nombre de saints prêtres et d'habiles artisans.»

M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, qui venait de se plaindre qu'il n'avait pas de fonds pour soutenir l'école de Saint-Joachim, fit comme s'il en avait eu. Encouragé par M. de Denonville qui promit 4000 livres, il fonda tout de suite le collège classique du Cap Tourmente qui s'ouvrit à l'automne de 1685.<sup>(1)</sup> Ce collège ne dura qu'une année, mais par bonheur sa disparition n'entraîna pas celle de la petite école qui continua à fonctionner comme auparavant.

A partir de 1685 et pendant plusieurs années, les *Annales* indiquent un certain nombre d'élèves partis pour l'école du Cap-Tourmente.

En 1690, il y avait à Saint-Joachim 40 élèves « entretenus par leurs parents desquels on ne prend pour leur entretien que 3 livres et un minot de sel par mois; on y en reçoit même quelques-uns par charité »<sup>(2)</sup>. L'école était donc plus florissante que jamais.

Quelques années après, en 1693, M<sup>sr</sup> l'Ancien, comme on disait alors, voulut donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il portait à cet établissement. Le 8 juin, il fondait six pensions pour des élèves pauvres: « Ces enfants, est-il dit dans le contrat, doivent être du pays, de bonnes mœurs, propres au travail; ils seront choisis par les Supérieurs et Directeurs pour être nourris, entretenus et instruits aux bonnes mœurs, à la piété, à lire et à écrire, ou formés au travail ou à quelqu'un des métiers qui s'y exercent jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans auquel âge ils sont capables de gagner leur vie, d'être pris à gages et de n'être plus à charge au Séminaire. »<sup>(3)</sup>

Par cette fondation, M<sup>sr</sup> de Laval assurait la continuation de la petite école. Il donnait en même temps un bel exemple qui fut suivi, quelques jours après par l'abbé Louis Soumande, prêtre du Séminaire. Celui-ci en effet, fondait le 17 juin, de son propre

(1) L'histoire du collège classique de Saint-Joachim sera donnée au long quand nous traiterons de l'éducation secondaire.

(2) Etat des Revenus des Communautés... avec les charges, *Archives de la Marine*, F. 3, cité par M. E. Myrand, *Phips devant Québec*, p. 261.

L'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* par la mère Juchereau et l'*Histoire manuscrite du Séminaire* portent aussi à 40 le nombre des élèves de St-Joachim en 1690.

(3) Génaple, notaire (*Arch. du Sém.*).



la fondation de M<sup>sr</sup> l'Ancien, qu'on appelle *mitoyens* parce que l'on leur apprend à lire, à écrire et après leur étude ils vont au travail... »<sup>(1)</sup>

A partir de 1715, les *Annales* ne font plus mention d'écoliers envoyés à Saint-Joachim. Cependant nous sommes convaincu que l'on continua à y recevoir quelques élèves, chaque année, jusque vers la fin de la domination française. Il y avait encore un maître d'école à Saint-Joachim en 1752. Le curé, l'abbé de Portneuf, nous en donne la preuve: « Payé au maître d'école 16 livres, 10 sols, pour avoir travaillé onze jours aux récoltes. »<sup>(2)</sup>

Nous avons dit que l'école de Saint-Joachim était destinée non seulement aux enfants de cette paroisse mais encore à tous ceux qui ne pouvaient pas ou n'aimaient pas faire un cours classique. Naturellement les habitants de la côte de Beaupré étaient, semble-t-il, les premiers qui auraient dû y envoyer leurs garçons et c'est bien, croyons-nous, ce que firent ceux de Saint-Joachim et de Sainte-Anne. Mais ce qui était relativement facile pour les uns devenait impossible pour d'autres, à raison de l'éloignement, et, il arriva que les habitants de l'Ange-Gardien et du Château-Richer, qui n'avaient pas le moyen de mettre leurs enfants en pension à Québec ou à Saint-Joachim, se virent privés de tout moyen de les faire instruire.

En sa qualité de seigneur de la côte de Beaupré, M<sup>sr</sup> de Laval s'intéressait à ses censitaires et il voulut procurer à tous les mêmes avantages.

Il fit donc construire au Château-Richer, un peu avant 1680, une maison destinée à l'instruction de la jeunesse. C'est ce que l'on peut constater par l'acte de donation qu'il fait de ses biens au Séminaire, le 12 avril 1680, dans lequel il désigne « une maison appelée vulgairement le petit Séminaire, située en la paroisse et proche l'église Notre-Dame du Château-Richer... comme l'ayant fait bâtir de neuf ». <sup>(3)</sup>

Ce petit Séminaire était tout simplement une maison d'école. En effet, un acte du 9 mai 1680 le désigne comme « une petite maison sise au bas de l'église attendant celle de Barthelemy Verreau, destinée pour les petites écoles ». <sup>(4)</sup>

(1) *Archives du Séminaire.*

(2) *Livres de comptes de la Grande-Ferme.*

(3) *Archives du Séminaire.*

(4) *Ibid.* Becquet, notaire.

Il ne semble donc pas douteux qu'il y ait eu des classes au Château-Richer dès cette époque; mais qui les tenait? L'abbé Guillaume Gaultier, prêtre du Séminaire, avait été nommé curé de cette paroisse en 1678 et il n'est pas impossible qu'il ait eu pour faire la classe quelque frère donné ou autre. Cependant, nous n'avons aucun document à ce sujet avant 1702. A cette date, l'école du Château-Richer semble avoir subi une transformation. Ce qu'on appelait le petit Séminaire de Saint-Joachim, probablement les enfants boursiers de l'abbé Soumande « pour être instruits dans un commencement d'humanités », fut transféré au Château-Richer. C'est dire qu'on y prenait des pensionnaires. Le Séminaire donnait pour chaque élève dont il était chargé 102 livres de pension et 12 minots de blé par année. <sup>(1)</sup>

Dans un mémoire de 1705, M. Buisson, procureur du Séminaire, disait au sujet de cette école: « il faut y entretenir un prêtre extraordinaire et un maître d'école, mais si nous voulions contredire cette œuvre, ce serait rompre avec M<sup>gr</sup> l'Ancien. » <sup>(2)</sup>

Cette école se maintint telle qu'organisée par M<sup>gr</sup> de Laval jusqu'en 1710; après cette date on cessa d'y enseigner le latin. <sup>(3)</sup>

Nous avons été assez heureux pour retracer les noms de quelques-uns des élèves du Château-Richer. Ce sont pour 1703: François Damours, Joseph Chasles, Simon Gaulin, Guillet et Picard; <sup>(4)</sup> pour les années suivantes: Lamollerie, Clignancourt, Dubreuil, Lapointe, etc. <sup>(5)</sup>

Parmi les cinq premiers, Simon Gaulin seul est indiqué comme ayant un commencement de latin.

L'abbé Bédard, au sujet de cet élève, mettait en note dans ses *Transcripta*: « Cet article fait mention d'une école au Château-Richer qui a véritablement existé, mais je ne sais comment expliquer que M. Boucher, curé de Saint-Joseph, fut à la tête de cette école, à moins qu'on admette qu'il était préposé pour veiller sur les écoles des différentes paroisses. »

Voici l'explication de cette énigme qui embarrassait l'auteur des *Transcripta*. Le directeur ou, comme l'on disait alors, le

---

(1) *Archives du Sém.* Grand-Livre 1701-1723.

(2) *Archives du Sém.*

(3) *Archives du Sém.* Mémoire de M. Jacrau, 1749.

(4) *Transcripta*.

(5) Grand-Livre, déjà cité.

préfet de l'école du Château-Richer, n'était pas l'abbé Philippe Boucher, curé de la pointe de Lévy, mais Nicolas Boucher, son frère <sup>(1)</sup>.

Ordonné prêtre en 1696, il fut employé quelques années à l'école de Saint-Joachim, puis passa à celle du Château-Richer qu'il dirigea jusqu'en 1707. Cette année-là, il fut nommé curé de Saint-Jean de l'Île d'Orléans.

En 1704, la maison d'école du Château-Richer ayant besoin de réparations, les habitants de Beaupré firent des quêtes sur toute la côte pour payer une partie des dépenses et dans une assemblée spéciale ils déclarèrent qu'en agissant ainsi ils n'avaient eu en vue que d'aider M<sup>sr</sup> de Laval à mettre la maison seigneuriale en état d'y faire les écoles. <sup>(2)</sup>

Cette démarche des habitants de Beaupré est toute à leur honneur; elle mérite aussi d'être notée parce qu'elle fait bien voir que malgré leur pauvreté, les colons savaient faire des sacrifices pour procurer l'éducation à leurs enfants.

L'abbé Bédard, transcrivant son vieux manuscrit, mettait en note à la date de 1695: « Une partie des écoliers de cette année et les années suivantes durent le commencement de leur éducation à M. Boucher curé de la pointe de Lévi qui établit chez lui une école renommée et fréquentée. »

Les Annales du Séminaire mentionnent en effet un certain nombre d'élèves qui, après avoir passé un temps plus ou moins long chez le curé de la Pointe-de-Lévy, entraient au Séminaire pour y continuer leur cours. Tous savaient lire et écrire; quelques-uns même avaient commencé le latin.

Le premier nom qui apparaît sur nos registres est celui de Louis Comporté, qui, envoyé chez M. Boucher en octobre 1694, en revint juste un an après. L'année suivante, Louis Mercier (plus tard curé de Beaumont) entra au Séminaire venant lui aussi « de chez M. Boucher où il avait appris à lire et à écrire ».

De 1696 à 1700, deux élèves seulement sont inscrits comme sortant de l'école de la Pointe-de-Lévy. Mais en 1701 on en compte cinq: Jean Petit, des Trois-Rivières, 10 ans; Pierre Martel, de

(1) Pour être certain que nous ne confondions pas nous-même les deux abbés Boucher, nous avons consulté les registres du Château-Richer où l'on trouve la signature de Nicolas Boucher.

(2) *Arch. du Sém.*

Lévy, 11 ans; François-Marie Lalande, 10 ans; François Brouague, 9 ans, et Jean-Daniel Pachot, 7 ans, ces trois derniers de Québec. Tous savaient lire et écrire. Lalande et Brouague avaient un commencement de latin, et Martel pouvait faire des thèmes.

Duvernay, arrivé au Séminaire en 1702, Pierre-Jacques Denys et Louis Grandpré, entrés en 1704, venant tous trois de la même école, avaient aussi un petit commencement de latin.

Après cette date, il n'est plus question dans nos *Annales* de l'école de M. Boucher. Elle avait fourni, dans l'espace de dix ans, 1694-1704, douze élèves au Petit Séminaire. Ce chiffre paraîtra bien faible à plusieurs, mais il ne faut pas oublier que les parents ne dirigeaient vers le collège que ceux de leurs enfants qui montraient quelques dispositions pour l'état ecclésiastique, rappelant les autres à la maison lorsqu'ils avaient appris à lire, à écrire et à compter. Ces derniers formaient, à n'en pas douter, la grande majorité dans l'école de l'abbé Boucher, car autrement comment l'abbé Bédard aurait-il pu dire qu'elle était fréquentée?

La bonne renommée de cette école semble avoir été bien établie; il y venait des élèves de tous les coins du pays: de Québec, des Trois-Rivières et même de Montréal. Les enfants y faisaient des progrès assez rapides puisqu'on en rencontre de 10 ans et même de 9 ans, sachant non seulement lire et écrire mais ayant commencé le latin. On y trouve aussi des fruits secs comme ce nommé Jacques St-Paul, Français de la Rochelle, qui après un séjour de quelques années chez le curé Boucher, entra au Séminaire sachant *un peu lire* seulement, ce qui faisait dire à l'abbé Bédard: « Quelque considération qu'ait méritée en son temps l'école du curé de la pointe-de-Lévy, on ne peut transcrire sans peine l'article de Jacques St-Paul qui y passa plusieurs années pour savoir *un peu lire*. » Et le copiste qui venait de voir dans son vieux manuscrit que ce même élève était sorti du Séminaire, en 1704, déjà avancé dans ses études, ajoutait: « Et cependant, il avait des dispositions pour les sciences. »

Les faits de ce genre étaient-ils si rares à cette époque et l'abbé Bédard devait-il tant s'en étonner? De nos jours encore, combien d'enfants, dont les débuts sont lents et difficiles, finissent pourtant par faire un cours solide? Combien d'autres qui ayant réussi plus ou moins bien dans les lettres, tiennent le premier rang dans les sciences, et vice-versa? *Spiritus ubi vult spirat.*

L'abbé Boucher tint-il son école ouverte jusqu'à sa mort, en 1721? C'est ce que nous ne pouvons dire. Ce que nous savons, par exemple, c'est que plusieurs prêtres ou citoyens distingués de son temps lui durent les commencements de leur éducation. L'abbé Boucher fut sans doute l'un de ces curés dont parle l'Intendant Raudot, qui, « se retranchant une partie de ce qu'ils tiraient de leurs cures », le consacraient à l'éducation<sup>(1)</sup>. Bel exemple qui eut des imitateurs sur plusieurs points du pays et qui explique comment, à défaut d'écoles régulières, un bon nombre de garçons ont pu échapper à l'ignorance complète où les auraient tenus des circonstances de temps, de lieu ou de fortune.

Outre ces écoles de Saint-Joachim, du Château-Richer et de la Pointe-de-Lévy, il y en avait d'autres pour les garçons dans la région de Québec.

Ainsi, malgré l'absence de documents, nous sommes fermement convaincu qu'il y eut, de bonne heure, une école française à Sillery. Comment croire en effet que les Pères Jésuites qui desservaient cette mission, composée non seulement de sauvages mais aussi de Français, aient pu laisser sans moyen d'instruction un groupe de colons, qui en 1667 comptait déjà 366 âmes et une cinquantaine d'enfants en état de suivre les classes?<sup>(2)</sup>

Sainte-Foy du moins avait son école dès 1673 et le Père Chaumonot, dans la *Relation* de cette année, nous parle « des écoliers français qui, tous les soirs, en sortant de classe, vont chanter au salut de Notre-Dame de Foye ». <sup>(3)</sup>

L'île d'Orléans ne tarda pas non plus à avoir son école de garçons: les Sœurs de la Congrégation s'en chargèrent, en 1686 probablement, en même temps qu'elles ouvraient leur couvent de la Sainte-Famille. Les habitants de l'île d'Orléans étaient redevables de ce bienfait à leur curé, l'abbé Lamy, et l'un de ses successeurs pouvait écrire avec vérité dans le Registre: « Un des plus grands biens qu'il ait faits à la paroisse, c'est sans doute d'y avoir établi l'école des Sœurs... un véritable avantage qu'il a procuré à toutes les personnes des deux sexes. » <sup>(4)</sup>

Qu'on veuille bien remarquer ces mots: à toutes les personnes *des deux sexes*. C'est donc que les Sœurs de la Congrégation se

(1) Lettre du 10 nov. 1707 (copie aux Arch. du Sém).

(2) L'abbé H.-A. SCOTT, *Notre-Dame de Sainte-Foy*, p. 557.

(3) *Relations inédites*, Ed. DOUNIOL, vol. I, p. 163.

(4) *Rapport des Archives*, Ottawa, 1905, vol. II, p. 332.

chargeaient parfois de l'enseignement des garçons, là sans doute où il n'y avait pas pour eux d'écoles spéciales. La Mère Bourgeois du reste avait été la première à donner l'exemple et quand, le 25 novembre 1657, elle ouvrit son école à Montréal, elle tâcha « de recorder (sic) le peu de filles et de garçons capables d'apprendre ». <sup>(1)</sup>

Toutes ces écoles primaires existaient au XVII<sup>e</sup> siècle ; elles ne se sont pas toutes maintenues, peut-être, mais elles servent à prouver quand même qu'à une époque assez reculée de notre histoire, les campagnes n'étaient pas absolument dépourvues de moyens d'éducation. Plus tard, lorsque la population sera devenue plus nombreuse, quelques maîtres d'écoles s'établiront ici et là, et pour un modique salaire, iront de paroisse en paroisse, quelquefois de maison en maison, distribuant aux petits le pain de la science. Et c'est ainsi que les habitants de Sainte-Anne, de Beauport, de la Pointe-de-Lévy, de Saint-Antoine-de-Tilly, du Cap-Santé, de la Pointe-aux-Trembles, ont pu, à certaines époques, prêter aux paroisses voisines le secours de leurs propres instituteurs.

Nous dirons dans un autre article pourquoi ces maîtres d'école n'ont pas été plus nombreux. En attendant, les pages qui précèdent nous permettent d'affirmer que, sous le régime français, l'instruction primaire des garçons, sans être universellement répandue à Québec et dans ses environs, n'y faisait pas absolument défaut. Les petites écoles des Jésuites et du Séminaire, de Saint-Joachim et du Château-Richer, de la Pointe-de-Lévy, de l'île d'Orléans et de Sainte-Foy, le prouvent suffisamment.

On a pu constater aussi que le Clergé, bien loin de se désintéresser de l'éducation en fit seul presque tous les frais. L'école gratuite des Révérends Pères Jésuites, les fondations de M<sup>gr</sup> de Laval, de M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier, de l'abbé Soumande sont là pour attester que nous n'exagérons rien. Les noms des abbés Lamy, Nicolas et Philippe Boucher méritent aussi de passer à la postérité ; ces prêtres peuvent être comptés parmi les premiers bienfaiteurs de la jeunesse canadienne. Il serait souverainement injuste de ne pas reconnaître le rôle souvent effacé mais toujours important qu'ont joué ces éducateurs et de ne pas leur accorder un peu de cette admiration reconnaissante que nos ancêtres ne leur ménageaient pas.

---

(1) FAILLON. *Marguerite-Bourgeois*, I, pp. 93-94.

Nous nous reprocherions de ne pas dire encore un mot, en terminant, de la générosité de M<sup>gr</sup> de Laval pour les œuvres d'instruction; vouloir en fournir toutes les preuves serait beaucoup trop long. Qu'on nous permette cependant de citer un exemple qui fait bien voir tout l'intérêt que l'évêque portait à ses censitaires et quels moyens il prenait, à l'occasion, pour procurer à leurs enfants les bienfaits de l'éducation.

Durant les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle, M<sup>gr</sup> de Laval avait concédé, près de la rivière Sainte-Anne, une terre de 90 arpents à un nommé Moulineaux qui peu après la remit à Jean Le Mercier. Celui-ci étant mort sans avoir pu remplir les conditions de vente ou de cession, la terre revenait, de par la loi, au seigneur, premier propriétaire. M<sup>gr</sup> de Laval ne voulut pas se prévaloir de ses droits. Par contrat du 31 mars 1701, il fit don pur et simple de toute la propriété à la veuve Le Mercier à la seule condition pour elle d'envoyer ses deux filles chez les Sœurs de la Congrégation au Château-Richer et ses deux garçons Jean et Julien à l'école de Saint-Joachim pendant 18 mois et ce aussitôt que ces enfants auraient atteint l'âge de dix ou onze ans.

Il était difficile, ce semble, de se montrer plus généreux et plus pratique et nous aimons à croire que ces conditions acceptées par la veuve furent remplies fidèlement.

A Montréal comme à Québec la cause de l'éducation sut inspirer de beaux dévouements; elle eut là comme ici ses amis et ses bienfaiteurs et c'est ce que nous essayerons de montrer dans un prochain article.

AMÉDÉE GOSSELIN, p<sup>tre</sup>

---

# ÉTUDE

SUR

## L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE<sup>(1)</sup>

---

MICHEL BIBAUD

(1782-1857)

---

LE POÈTE

---

L'œuvre de Quesnel et de Mermet nous a laissés plus d'une fois sous l'impression que, malgré l'effort de ces deux poètes pour paraître canadiens, et bien qu'ils aient souvent réussi à mettre dans leurs vers quelque chose de la vie canadienne, nous avons cependant sous les yeux, nous tournions sous nos doigts une page détachée de l'histoire de la littérature française. C'est la langue, et c'est l'esprit, et c'est aussi la pensée des versificateurs français de la fin du dix-huitième siècle que nous apercevions souvent dans cette œuvre des deux poètes exilés.

Il nous a paru, cependant, que Quesnel et Mermet ont trop vivement piqué et trop largement satisfait la curiosité de nos pères pour qu'il nous soit permis d'ignorer leurs vers, pour que nous négligions d'insérer pieusement dans notre histoire littéraire ces feuilles légères et nombreuses qu'un souffle de France apporta un jour ou fit éclore sur nos bords.

C'est d'un poète canadien qu'il s'agit maintenant, et d'un poète qui a fait beaucoup plus de prose que de vers, et qui écrivait mieux sa prose qu'il ne rimait ses vers. Mais parce que son œuvre en vers a précédé l'œuvre en prose, et parce qu'il peut être intéressant de la comparer, et surtout de l'opposer à celle de Quesnel et de Mermet, c'est Michel Bibaud poète qu'il convient d'étudier d'abord.

---

(1) Cf. le *Bulletin*, janvier et juin 1904, avril, juin, septembre 1905, avril, septembre et novembre 1906.

Ce poète est né le 20 janvier 1782, près de Montréal, à la Côte des Neiges. Ce seul nom du lieu de sa naissance suffit à nous avertir que Michel Bibaud, au contraire de Quesnel et Mermet, est bien né au Canada. Son fils, Maximilien Bibaud, l'auteur du *Panthéon canadien*, laisse entendre que la famille Bibaud pourrait bien remonter, dans notre histoire, jusqu'à ce Bibaud qui fut au dix-septième siècle l'un des directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales. Ces origines commerciales pourraient peut-être déjà nous rendre compte de tout ce qu'il y eut de positif, de pratique, de peu propre à la poésie dans l'esprit de Michel.

Quoi qu'il en soit, l'enfant reçut une solide instruction; il fut placé au Collège Saint-Raphaël, aujourd'hui Collège de Montréal, où il brilla entre tous ses camarades. Seul, celui qui devait être plus tard le juge-en-chef Michel O'Sullivan pouvait lui disputer la première place dans ses classes. Après ses études terminées, Michel Bibaud se livra tout entier à l'enseignement et aux lettres. Son école fut fréquentée par des jeunes gens qui plus tard firent honneur à leur maître; le professeur s'appliquait d'ailleurs à donner à ses élèves l'exemple du travail assidu et très actif, en consacrant tous ses loisirs à des œuvres de presse et de littérature.

Il collabora au *Spectateur*, fonda, en 1815, l'*Aurore des Canadas*, et publia successivement plusieurs recueils ou journaux littéraires, la *Bibliothèque canadienne*, 1825, l'*Observateur*, 1830, le *Magasin du Bas-Canada*, 1832, l'*Encyclopédie canadienne*, 1842; entre temps, il fit des poésies, et son *Histoire du Canada*, la première que nous ayons, qui ait été faite et publiée par un Canadien. Des rédactions de manuels et des ouvrages de traduction occupèrent aussi sa grande activité. Il travaillait encore à la traduction des rapports de la commission géologique, quand il mourut, à Montréal, le trois du mois d'août 1857.

\*\*\*

Michel Bibaud vécut ses années de jeunesse au moment même où le journalisme canadien-français, fondé en 1806, fournissait à nos politiques et à nos lettrés le moyen de communiquer avec le grand public, alimentait et enflammait les discussions, excitait partout les lecteurs, et pour cela transformait profondément nos mœurs publiques et notre vie sociale. De plus, il avait à peine vingt ans quand il put lire dans le *Canadien* de Québec les poésies de Joseph Quesnel, et il en avait déjà plus de trente quand il aperçut

un jour dans *le Spectateur* de Montréal ces strophes très alertes du poète soldat, de Mermet, qui rimait à Kingston et près des cataractes de Niagara. Cette poésie nouvelle mettait en émoi tout le cercle des amis de Jacques Viger, et nul doute que si Bibaud ne fut pas du nombre des privilégiés à qui l'on passait sous le manteau d'autres recueils de Mermet, qui n'étaient pas faits pour le public, il reçut du moins et plus d'une fois de tous ces applaudissements enthousiastes qui accueillaient les vers du lieutenant, le choc qui fit jaillir de son cerveau l'étincelle divine.

Michel Bibaud devint donc à son tour, et à son heure, tourmenté du besoin de faire des vers. Il y songea apparemment à plusieurs reprises avant de s'engager; il hésita, et il attendit longtemps; peut-être se rendait-il compte qu'il était peu doué pour la poésie, que Pégase ne le porterait pas volontiers, et qu'il lui faudrait à pieds monter au Parnasse. En tous cas, il ne put résister toujours aux sollicitations intérieures qui le fatiguaient, et il publia pendant les années 1817, 1818 et 1819, ses satires. D'autres poésies suivirent, odes, chansons, épigrammes, qui parurent dans les journaux du temps, jusqu'à ce qu'en 1830, Michel Bibaud publia enfin le premier recueil de poésies canadiennes que nous ayons, et qui est intitulé: *Épîtres, Satires, Chansons, Épigrammes, et autres pièces de vers*, par M. Bibaud.

Quesnel et Mermet avaient continué, ou peut-être apporté parmi nous la tradition des poètes secondaires du dix-huitième siècle finissant; Michel Bibaud reprend par dessus leur tête les habitudes plus solennelles de la poésie classique du dix-septième siècle. Quesnel et Mermet sont légers, spirituels et badins, comme on l'était dans tous les petits cénacles intellectuels qui recueillirent l'héritage de Voltaire; Michel Bibaud est grave, conscient de sa fonction, moraliste sévère comme on savait l'être au temps de Boileau et de LaBruyère. Plus d'une fois Quesnel et Mermet se tournent vers la nature qu'ils observent, et dont ils reçoivent une émotion qu'ils traduisent dans leurs vers; ils rappellent ainsi les tendresses pastorales et idylliques de leurs contemporains, et ils annoncent—s'ils ont pu annoncer quelque chose—les thèmes nouveaux dont va s'emparer la poésie lyrique du siècle qui commence; Michel Bibaud ne s'inquiète pas des spectacles extérieurs et des harmonies de la nature; il se concentre plutôt en lui-même, ou il étudie chez les autres leurs multiples erreurs et travers, il s'arme contre ses voisins des lanières classiques de la satire, et il retourne donc vers le passé littéraire plus qu'il ne s'avance dans l'avenir.

Michel Bibaud est bien l'un de ces poètes dont M. Faguet parlait en Sorbonne, il y a quelques semaines, et qu'il appelle des « retardataires ». Il y a des retardataires en tout, dans les lettres, comme dans la politique, comme dans les sciences, comme dans la philosophie, comme dans tous les arts. Les retardaires de la littérature, ce sont ceux qui s'acharnent à recommencer toujours, et selon les mêmes règles ce qui a été fait avant eux, alors même que devant eux des voies nouvelles sont ouvertes où s'en vont les contemporains; ce sont ceux encore qui estiment que « depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent », il est au moins hasardeux et téméraire de croire qu'on puisse faire autrement que ceux qui nous ont précédés, et que l'humanité en soit vraiment réduite à n'être plus qu'un troupeau d'imitateurs. Michel Bibaud a été en littérature aussi bien qu'en politique, un retardataire. En littérature, il s'épuisa à faire comme Boileau et Horace; en politique, il s'attarda dans les préventions injustes et parfois tyranniques de nos fonctionnaires anglais, alors que partout autour de lui on montait à l'assaut et à la conquête de l'avenir, je veux dire de nos libertés constitutionnelles.

Qu'il ait été, en littérature, un fervent admirateur du dix-septième siècle, cela peut s'expliquer par cette seule raison qu'il sera toujours de bon goût d'admirer le dix-septième siècle, et qu'il sera donc toujours permis aux artistes de nous en offrir quelque image; qu'il ait été de ce siècle un pieux imitateur, cela s'explique encore, et surtout, par ce fait que le Canada était bien le lieu désigné où l'on verrait en littérature s'attarder les derniers retardataires de l'époque classique. Séparés de la France depuis 1760, devenus assez étrangers à toute cette littérature qui depuis la fin du dix-huitième siècle et plus particulièrement au commencement du dix-neuvième tendait à renouveler l'art français, enfermés dans l'étude à peu près exclusive des auteurs classiques qui étaient alors, comme ils sont encore aujourd'hui, les meilleurs directeurs intellectuels que l'on puisse donner à la jeunesse studieuse, les Canadiens lettrés ne connaissaient guère d'autres procédés littéraires et d'autres tendances que les procédés et les tendances que l'on pouvait apercevoir en des maîtres si autorisés. Et parce que, d'ailleurs, le dix-huitième, qu'ils ne pouvaient pas ignorer, et qui avait lui-même continué le dix-septième, avait aussi mis en honneur tous ces genres secondaires, satires, épîtres, odes, épigrammes, que la Renaissance avait acclimatés en France,

tous nos rimeurs canadiens s'essayèrent surtout dans ces petits poèmes classiques qui avaient remplacé au seizième siècle ce que Joachim du Bellay appelait les *épiceries* du Moyen Age. Nous avons vu déjà chez d'autres poètes canadiens quelques traces de ces imitations plus ou moins heureuses, et Michel Bibaud nous en peut maintenant fournir de nombreux exemples.

Mais avant que d'étudier ses *Satires*, qui sont la partie la plus considérable de son œuvre poétique, déclarons une fois pour toutes que Michel Bibaud a lui-même compris qu'il aurait pu et qu'il aurait dû donner un autre objet à sa fureur de rimer; il a senti que c'est dans la description des choses de la nature et de la vie canadienne, dans la peinture de nos paysages grandioses ou pittoresques que notre poésie devait chercher un jour ses meilleures chances d'originalité. Voici comment, dans sa *Satire contre l'Ignorance*, il raconte qu'on le voulut dissuader un jour de persister dans un genre qui faisait ses vers si désagréables :

Un autre me rencontre, et me tient ce propos :  
 Chacun vous dit l'auteur des essais satiriques,  
 Que naguère on a lus dans les feuilles publiques :  
 Tous vos amis pour vous en seraient bien fâchés,  
 Croiraient, par là, vous voir expier vos péchés.  
 Que si votre destin à rimer vous oblige,  
 Choisissez des sujets où rien ne nous afflige :  
 Des bords du Saguenay peignez-nous la hauteur,  
 Et de son large lit l'énorme profondeur ;  
 Ou du Montmorency l'admirable cascade,  
 Ou du Cap-Diamant l'étonnante esplanade.  
 Le sol du Canada, sa végétation,  
 Présentent un vaste champ à la description. <sup>(1)</sup>

Ces vers ont au moins le mérite d'enfermer une pensée, une indication précieuse dont il peut être regrettable que Michel Bibaud n'ait pas le premier profité.

Mais Michel Bibaud aimait mieux alors aiguïser ses satires, et en affliger ses contemporains.

Il est d'ailleurs très probable que c'est dans ce genre de poésie, voisin de la prose, qu'il pouvait le mieux réussir. Bibaud est moraliste plus encore que poète; certaines pages de son *Histoire du Canada*, où il philosophe, où il analyse l'esprit de ses personnages, valent mieux que toutes ses poésies. Seulement, ce moraliste est un peu aigre; il regarde dans l'humanité surtout ce qui

(1) *Épîtres, Satires, Chansons* etc, p. 44.

est fâcheux ; il tient moins compte de ce qu'il y a toujours de bon dans les hommes : et c'est à coup sûr la plus mauvaise manière d'étudier son prochain, c'est justement le moyen de n'avoir jamais sur les lèvres que des remarques désagréables. De tels moralistes sont des pessimistes, et quand ils peuvent rimer, et qu'ils s'imaginent qu'ils ont quelque chose à écrire, ils deviennent inévitablement des poètes satiriques. Et quand ils sont eux-mêmes généreux et sensibles, comme l'était sans doute Michel Bibaud, ils font, comme lui, des satires contre l'avarice et contre l'envie ; et quand ils sont professeurs, comme l'était encore Michel Bibaud, ils écrivent, comme lui, des poèmes contre la paresse et contre l'ignorance.

Au surplus, ne serait-ce pas précisément parce que Bibaud fut à la fois professeur et bureaucrate qu'il fut pessimiste ? Non pas, certes, que le métier de professeur, de sa nature, incline nécessairement au pessimisme ; ce n'est pas, assurément, dans la vie du professeur, ce qu'il y a d'essentiel, le contact habituel de son esprit avec l'esprit des élèves, qui puisse le rendre plutôt sombre et découragé. Je ne sais rien, au contraire, qui redonne plus efficacement la joie de vivre, qui remette au cœur de plus constantes illusions, qui pose chaque matin sur notre horizon des couleurs plus tendres, et qui nous fasse donc chaque matin verser plus sûrement dans l'optimisme que de se retrouver en face de jeunes gens sur qui rayonnent l'espérance et le sourire des quinze ou vingt ans. On ne peut être pessimiste pour cela seul que l'on travaille pour et sur la jeunesse. Mais le professeur est aussi par vocation un prédicateur ; il est le prédicateur de l'idéal vers lequel il pousse ses disciples. Il prêche le travail, il prêche le développement intensif de toutes les facultés de l'esprit humain, il prêche la générosité, il prêche la valeur personnelle, il prêche le renoncement à cette médiocrité où s'arrêtent volontiers ceux qui sont sans ambition ou sans dévouement, il prêche une conception de la vie individuelle et de la vie nationale en laquelle il lui plaît de concentrer toutes les grandeurs futures de la patrie ; et de voir comme cet idéal ne se trouve jamais assez réalisé dans la société où il vit, l'attriste quelquefois, et quelquefois aussi le fait sévère pour ses contemporains. Si donc il reçoit de ses élèves, fussent-ils eux-mêmes quelque jour indolents et coupables, une impression de jeunesse qui le stimule et le réjouit, il éprouve aussi parfois de la part des hommes qui l'entourent et à côté desquels il vit, une déception

qui le désenchante ou qui irrite son ardeur. Et ce fut sans doute ce qui arriva, au commencement de l'autre siècle, à ce professeur que fut longtemps Michel Bibaud.

Et ses doléances et ses chagrins s'augmentèrent encore de ce que l'idéal vers lequel il voulait entraîner sa génération n'était pas celui qu'elle cherchait. Attaché ou sympathique à ce parti anglais qu'on appella tour à tour le parti des chouayens, le parti des fonctionnaires ou des bureaucrates, Michel Bibaud ne pouvait approuver toutes les démarches des politiques canadiens-français, ni comprendre toutes les aspirations, violentes sans doute, et parfois maladroites, mais si généreuses pourtant, qui agitaient le parti des patriotes. Et il suffit de lire son *Histoire du Canada* pour constater comme il dut souffrir de voir autour de lui dépenser tant d'après labeurs, tant d'importunes fatigues, alors qu'on pouvait comme lui si doucement s'endormir sur l'oreiller des faciles compromis. Et ceci donc peut encore nous expliquer pourquoi Bibaud fut un censeur, et pourquoi il choisit entre tous les genres de poésie celui où il pourrait à son aise reprendre et mordre ses contemporains. La satire, si peu incisive qu'elle soit, et celle de Bibaud n'eut rien des colères de Juvénal, n'est souvent qu'une délectable vengeance.

Quoi qu'il en soit, Michel Bibaud s'appliqua à étudier ses compatriotes pour en dire à la postérité les moins pardonnables défauts. Il ne fit pas de politique dans ses satires; il lui suffit de dire aux Canadiens leurs vices, leurs travers et leurs ignorances. Il remplit surtout ses poèmes des choses de la vie morale. Horace canadien ou Boileau plus prédicateur que l'ancien, il fit la gageure de détruire ici les sept péchés capitaux, ou du moins de cribler les plus dangereux des traits de son ironie piquante, souvent plate, rarement assez vive et assez finement aiguisée.

\* \* \*

C'est contre l'avarice de nos pères et leurs mesquineries étroites que s'insurge d'abord le moraliste austère de Montréal. Ce vice ne pourrait-il pas, d'ailleurs, en expliquer bien d'autres? et n'est-il pas vraiment capital? Mais au moment où Bibaud commence à agiter son fouet, et à brandir son arme favorite, il éprouve d'abord le besoin de dire sa joie d'entrer en des colères saintes, de se faire le justicier de Dieu, le vengeur des vertus outragées.

Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix tonnante,  
 Effrayer le méchant, le glacer d'épouvante ;  
 Qui, bien plus qu'avec goût, se fait lire avec fruit,  
 Et, bien plus qu'il ne plaît, surprend, corrige, instruit ;  
 Qui suivant les sentiers de la droite nature,  
 A mis sa conscience à l'abri de l'injure ;  
 Qui, méprisant, enfin, le courroux des pervers,  
 Ose dire aux humains leurs torts et leurs travers.

Démosthène, prononçant à la tribune sa troisième olynthienne, ne disait pas aux Athéniens en des termes plus précis, le plaisir qu'il éprouvait à leur être utilement désagréable. Au surplus, cette joie de reprendre, de blâmer, de fustiger et de corriger suffit à Michel Bibaud ; elle lui fait mépriser les voluptés plus délicates que procure la beauté littéraire et artistique. Il sait bien que ses vers seront souvent lourds et prosaïques ; mais, qu'importe, s'ils offrent au moins quelques tableaux vrais de nos mœurs canadiennes ! Il n'écrit pas, certes, pour l'harmonie des périodes, ni pour la grâce fragile des hémistiches.

Lecteur, depuis six jours, je travaille et je veille,  
 Non pour de sons moelleux chatouiller ton oreille,  
 Ou chanter en vers doux de douces voluptés ;  
 Mais pour dire en vers durs de dures vérités.  
 Ces rustiques beautés qu'étale la nature ;  
 Ce ruisseau qui serpente, et bouillonne et murmure ;  
 Ces myrtes, ces lauriers, ces pampres toujours verts,  
 Et ces saules pleureurs et ces cyprès amers ;  
 D'un bosquet transparent la fraîcheur et l'ombrage,  
 L'haleine du zéphire et le tendre ramage  
 Des habitants de l'air, et le cristal des eaux,  
 Furent cent et cent fois chantés sur les pipeaux.  
 Ni les soupirs de Pan, ni les pleurs des Pleyades,  
 Ni les Nymphes des bois, ni les tendres Nayades  
 Ne seront de mes vers le thème et le sujet :  
 Je les ferai rouler sur un plus grave objet :  
 Ma muse ignorera ces nobles épithètes,  
 Ces grands mots si communs chez tous nos grands poètes :  
 Me bornant à parler et raison et bon sens,  
 Je saurai me passer de ces vains ornements :  
 Non, je ne serai point de ces auteurs frivoles,  
 Qui mesurent les sons et pèsent les paroles.

Michel Bibaud pense bien, d'ailleurs, qu'il est assez inutile de se mettre en frais de beaux vers pour des gens qui ne les

sauraient pas goûter. L'esprit canadien peut être fait pour la vérité; il n'est pas encore capable d'apprécier la forme littéraire dont on la doit recouvrir.

Malheur à tout rimeur qui de la sorte écrit,  
 Au pays canadien, où l'on n'a pas l'esprit  
 Tourné, si je m'en crois, du côté de la grâce;  
 Où Lafare et Chaulieu<sup>(1)</sup> marchent avec Garasse<sup>(2)</sup>.  
 Est-ce par de beaux mots qui rendent un doux son,  
 Que l'on peut mettre ici les gens à la raison?  
 Non, il y faut frapper et d'estoc et de taille,  
 Être, non bel-esprit, mais sergent de bataille.

Le poète soupçonne cependant que ses dédains littéraires ne sont, au fond, qu'une forme de son impuissance. Il regrette même de n'avoir pas la verve d'Archiloque.

Mais qu'importe cela, puisque je suis en train,  
 Si je ne suis Boileau, je serai Chapelain:  
 Pourvu que ferme et fort je batonne, je fouette,  
 En dépit d'Apollon, je veux être poète.

Et alors Bibaud, qui s'est un peu attardé dans ces préliminaires et ces précautions oratoires, s'attaque enfin à l'avare.

Cet homme, comme on sait, parmi nous n'est pas rare:  
 Du golfe de Gaspé jusqu'au Côteau du Lac,  
 Du fond de Beauharnois jusque vers Tadoussac,  
 Traversez, descendez, ou remontez le fleuve,  
 En vingt et cent façons, vous en aurez la preuve.

Et Bibaud essaie d'illustrer ces cent et vingt façons d'être avare. Il trace une série de portraits à la manière de La Bruyère, et il raconte comment Orgon, Ormont, Alidor, Richegris, Gourat, Aliboron et madame Drabeau ont donné à la passion de l'avarice des formes différentes. De la ville il passe à la campagne; il nous montre des cultivateurs occupés à thésauriser, négligeant pour plus amasser l'instruction de leurs enfants, risquant leur santé et leur vie plutôt que de consulter un médecin et faire quelque brèche à leur fortune.

(1) Auteurs de poésies légères pleines d'esprit et d'agrément.

(2) Ecrivain sans jugement, dont les ouvrages sont remplis de turlupinades indécentes et d'injures grossières. (Ces notes sont de M. Bibaud)

Il semble bien que tous ces types que dessine ou crayonne Bibaud sont des êtres réels que le poète a rencontrés quelque part ; ce sont, d'ailleurs, en même temps que des avares canadiens, des avares qui appartiennent aussi à l'humanité, et qui manifestent en leurs habitudes bizarres ce que l'avarice a de commun partout.

Il fallait voir Orgon, marchant dans sa cuisine,  
 Regardant, maniant jusqu'aux moindres débris.  
 Orgon, aimant le vin jusqu'à se mettre gris,  
 Pour le boire, attendait que la liqueur fût sûre ;  
 Jamais il n'eut l'esprit de la savourer pure :  
 On l'a vu gourmander les gens de sa maison,  
 Pour avoir, selon lui, mangé hors de saison.  
 « Il est », leur disait-il, « juste qu'un homme dine ;  
 « Mais, manger le matin, c'est mauvaise routine :  
 « On doit, pour être bien, ne faire qu'un repas ;  
 « Et manger plusieurs fois, c'est œuvre de goujats. »

L'avarice peut même expliquer, selon Bibaud, la situation anormale de quelques célibataires.

Un bâton à la main et le corps en avant,  
 Richegris semble fuir ou voler en marchant :  
 Quoiqu'il ait cinquante ans, s'il n'en a pas soixante,  
 Et qu'il possède au moins vingt mille écus de rente,  
 Il n'est ni vieux ni riche assez pour épouser ;  
 Il veut encore vieillir, encore thésauriser :  
 La toilette est coûteuse et la vie est fort chère ;  
 Si Richegris épouse, il mourra de misère.

Ces portraits et ces développements d'allure, plutôt que de style, classique, dénotent une observation juste, précise, mais pas toujours assez pénétrante. La psychologie de l'avare n'a guère été enrichie par Michel Bibaud. Euclion et Harpagon sont restés les vrais types de la passion sordide. Notre poète se rend compte, d'ailleurs, que ses récits et ses vers ne peuvent rien contre le vice qu'il dénonce, et ceux qui en sont les victimes. Il propose même, en finissant, et contre les usuriers, qu'on les bâtonne plutôt qu'on ne les conseille.

Est-ce par des bons mots qu'on corrige ces gens ?  
 Il leur faut du bâton ou du fouet sur les flancs.

Bibaud sera moins dur, moins agressif contre les envieux. Il dirige contre eux sa deuxième satire, et il essaie de faire voir à la surface des existences humaines et au fond des consciences les

subtiles manifestations de la jalousie. C'est encore dans la société qui l'entoure que le poète va chercher ses modèles, ou, pour parler plus proprement, des exemples: une mère envieuse de sa fille, Élise jalouse des grâces de Sylvie, Médor qui calomnie son riche voisin Philaris, l'ignorant qui prend ombrage du savant, l'habitant des campagnes qui envie le citadin, le Canadien qui ne peut souffrir la bonne fortune d'un compatriote, et qui s'acharne plutôt à le rabaisser au niveau commun.

L'étranger qui s'en vient habiter notre terre,  
 Voyant chez nous si peu d'accord ou d'amitié,  
 S'indigne contre nous, ou nous prend en pitié.  
 Faut-il que l'envie entre en des cœurs magnanimes!  
 Ici, Germains, Bretons sont toujours unanimes:  
 Nous ne les voyons point se nuire, s'affliger,  
 Pour un brimborion prêts à s'entr'égorgier;  
 Plaider pour un brin d'herbe, une paille, une cosse.  
 Voyez surtout, voyez les enfants de l'Écosse;  
 Comme ils s'entr'aident tous, du manant au marquis.  
 Voyez les Iroquois et les Abénaquis:  
 Nous osons les traiter de nations barbares;  
 Mais voyons-nous chez eux des jaloux, des avarés?  
 De la simple nature ils suivent les sentiers;  
 Ils sont farouches, fiers, indociles, altiers;  
 Mais il faut voir entr'eux la conduite qu'ils tiennent;  
 Comme ils sont tous d'accord, et toujours se soutiennent.

Et Bibaud n'est pas éloigné de penser que par ces lourdes réflexions, et par tous ses tableaux authentiques il a mis en lumière quelques traits ignorés de l'envie.

On a beaucoup écrit et parlé de l'envie:  
 Mais dans tous ses replis l'a-t-on jamais suivie?

A la vérité, Michel Bibaud lui-même n'en a pas fouillé tous les replis. Sa satire se remplit parfois un peu trop de commérages: la pensée ne profite guère à s'étendre et à se diluer ainsi en de trop faciles développements. Les portraits manquent de ces fines couleurs et de cette souplesse de ligne qui font tout le prix d'une peinture, et que Michel Bibaud est impuissant à réaliser.

CAMILLE ROY, p<sup>tr</sup>e

*(La suite prochainement)*

## LIVRES ET REVUES

---

Le critique littéraire du *Journal des Débats*, M. Augustin Filon, termine son feuilleton du 27 février par cette appréciation des *Poésies* d'Alfred Garneau :

« Il me reste bien peu de place pour souhaiter la bienvenue à un volume qui m'est venu du Canada et dont Alfred Garneau est l'auteur. Fils de François-Xavier Garneau, dont nos professeurs, il y a cinquante ans, citaient avec respect la belle *Histoire du Canada français*, Alfred Garneau est mort en 1901 et c'est son fils, Hector Garneau—écrivain distingué lui-même, à ce qu'il me semble—qui a recueilli et publié aujourd'hui ces poésies. Combien elles diffèrent de celles dont il vient d'être question ! Ici, nous rentrons dans le lyrisme subjectif, dans le demi-jour de l'âme intérieure. Les sensations qu'on nous livre sont rares, subtiles, intimes, marquées d'un sceau individuel, même heureuses et douces ; une sorte de mélancolie les estompe et les attendrit. Rien ne convenait mieux à la pensée de Garneau que la forme du sonnet. C'est sous cette forme qu'il nous a donné le meilleur de sa poésie. La phrase est parfois laborieuse, le sens est un peu trouble. On cherche, et l'on trouve, et l'on ne se repent pas d'avoir cherché. »

---

J.-E. ROY. *Principes de gouvernement chez les Indiens du Canada*. Québec (Dussault & Proulx), 1907, in-8°, 24 pp.

Extrait des *Mémoires* du XV<sup>e</sup> Congrès des Américanistes tenu à Québec en 1906.

Des études lues à ce Congrès, celle-ci est peut-être la plus curieuse. Ceux qui ne doivent pas recevoir le volume des *Mémoires* aimeront à posséder ce précieux *tiré à part*.

---

Pamphile LEMAY. *Contes vrais*. Nouvelle édition illustrée. Montréal (Beauchemin), 1907, in-16, 551 pages.

En 1899, M. LeMay avait donné, sous le même titre, quelques contes. Il les a reproduits dans ce nouveau volume, et, par

scrupule, il a cru devoir avertir le lecteur : « Nouvelle édition », lit-on sur la couverture. On peut dire cependant que cet ouvrage est neuf : les contes qu'on avait pu lire en 1899 ont été retouchés, et ils ne remplissent que la moitié du livre ; le reste était inédit.

*Contes vrais*—ce titre va bien à l'ouvrage. Ces contes sont *vrais*, parce qu'ils peignent au vif les choses et les gens de chez nous ; parce qu'ils disent les traditions, les mœurs, les usages, les croyances de notre peuple, et jusqu'à son parler ; parce qu'ils sont canadiens. Lisez-les ; vous reverrez des scènes populaires, qui, hélas ! se font de plus en plus rares à présent ; vous assisterez à des *épluchettes de blé d'Inde*, à des *levages*, à des *foulages* d'étoffe ; vous verrez le curé qui *porte* le bon Dieu, avec le *sonneur*, le bon habitant qui *bat* dans la *batterie*, et cet autre qui *coupe au javelier* ; et chez tous les personnages, vous retrouverez les croyances parfois naïves, la foi solide, le bon sens et la gaieté de nos pères. Ce sont des contes *vrais*.

Et le bon vieux poète québecquois conte bien agréablement ces *contes vrais* ! C'est qu'il y croit... *La maison hantée*, il n'en doute pas : « Une petite maison de pierre, dit-il, dans le bois du moulin, et vieille ! vieille !... Elle doit y être encore, car après tout je n'ai pas rêvé ça. » C'est encore, c'est surtout que l'auteur des *Contes* aime profondément les bonnes, les vieilles choses, et les bonnes, les vieilles gens de son pays ; il a presque du mépris pour ceux qui ne connaissent pas les paysages de chez lui : « Vous connaissez, écrit-il, la route de glaise qui rattache le deuxième rang au bord de l'eau, tout près du Saut-à-la-Biche, à la Vieille-Église?... Vous ne la connaissez pas ? Vous n'êtes pas de chez nous. »

Comme scène de mœurs topique, citons *Fontaine vs Boisvert*. J'ai pensé, en lisant ce conte, au beau roman de Jean Nesmy, *l'Ibraie*. Les contes patriotiques sont peut-être moins réussis ; ils nous reportent aux troubles de 37, et l'auteur des *Gouttelettes* décrit mieux une *corvée* qu'une bataille. Son cœur est tout vibrant de patriotisme, mais il reste toujours le poète doux et simple : « Je n'ai jamais de ma vie, dit-il, fait jouer la gâchette d'un fusil. J'ai peur du bruit. »

Les *Contes* sont illustrés par MM. Charles Huot, Edmond-J. Massicotte, J.-B. Lagacé, Georges Delfosse, Albert-S. Brodeur, Raoul Barré, J. Labelle, Ulric Lamarche, Henri Julien, Georges Latour, O. Leduc et Jobson Paradis.

Il y a, de Charles Huot, à la page 469, un juge de paix...  
tout récopié.

---

Paladilhe a fait de belle musique sur des vers de M. W. Chapman, et ce chant, en cinq strophes, d'inspiration bien canadienne, paraîtra prochainement à Paris, sous le titre: *Comme nos pères...*

Comme eux, pleins de mâle fierté,  
Poursuivons notre rêve  
De progrès et de liberté!  
Travaillons et luttons, luttons sans trêve  
Pour le Christ, pour la France et pour l'humanité!

---

ERNEST GAGNON. *Les Sauvages de l'Amérique et l'Art musical*. Québec (Dussault & Proulx), 1907, in-8°, 16 pp.

Tirage à part d'une étude présentée aux membres du XV<sup>e</sup> Congrès des Américanistes, à Québec, le 12 septembre 1906. Non seulement les musiciens, mais tous ceux qui s'intéressent aux vieilles choses du Canada, liront avec plaisir ce travail.

---

*Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo. Année 1906*. Saint-Servan (J. Haize), 1906, in 8°, 244 pp.

D'un intérêt particulier pour nous sont les deux études suivantes, aux pages 78 et 89 de ces mémoires: *Jacques Cartier et les Sauvages*, par M. Louis Tiercelin; *Les vieilles chansons de Saint-Malo*, recueillies et commentées par M. E. Herpin.

«Tels furent les rapports de Jacques Cartier avec les Sauvages, dit M. Tiercelin en terminant, ainsi que nous les trouvons relatés dans le récit de ses trois expéditions. Mon ami Eugène Herpin nous a fait connaître leurs rapports religieux et nous a permis d'admirer davantage les sentiments patriotiques et chrétiens de ce grand navigateur, qui ne voulait découvrir un monde que pour l'offrir à son Dieu et à son roi.

«Champlain qui lui succéda sur cette terre du Canada, affirmait « que le salut d'une âme valait mieux que la conquête d'un empire et que les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays infidèles que pour y faire régner Jésus-Christ ».

« Le Père Marquette, au retour d'un voyage le long du Mississipi, disait : « Quand tout le voyage ne m'aurait valu que le salut d'une âme, j'estimerais toutes mes peines récompensées. »

« Quelle ne dut pas être la récompense de Cartier, qui fut dans ce pays plus qu'un explorateur, un conquérant ; mieux qu'un conquérant, un apôtre ! »

---

Nous recommandons la lecture d'un article de M. J.-B. Prince, intitulé : *Parlons français*, et paru dans le *Semeur*, l'excellent bulletin de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française (3<sup>e</sup> année, N<sup>o</sup> 8, avril 1907, pp. 218-226).

ADJUTOR RIVARD.

---

Jean NESMY. *L'Ivraie*. Paris (Delagrave), 1906, in-8<sup>o</sup>, 300 pp.

Autour d'une simple amourette des champs limousins, toute une série étincelante de tableaux montrant une terre merveilleuse, des mœurs conservées, des coutumes et un langage pittoresques, ce qu'apporte de vrai et solide bonheur l'attache au sol paternel, à côté de la misère des villes où s'en va, dédaigneux de la vie simple et des traditions, le fils du paysan. Tel est le thème où s'est complu l'imagination de l'auteur, et qu'il rajeunit par la manière si habile avec laquelle il met les personnages en scène. On les voit, on converse avec eux, on vit avec eux cette humble et saine vie de tous les jours, non loin de l'église et du vieux curé, le conseiller commun ; l'on assiste à cette infinité de petits événements qui composent l'histoire de ces familles, après au travail, ambitieuses, fières de leur nom, si humiliées quand quelqu'un parmi a manqué à l'honneur, si heureuses de tout ce qui peut apporter de la considération comme de l'aisance au foyer. M. Jean Nesmy, un Limousin, a décrit *con amore* toutes ces choses sans omettre un détail, un relief, sans même omettre une particularité de langage. L'on sent qu'il connaît à fond le pays qu'il décrit, ses habitudes traditionnelles et ses mœurs. On ne saurait peindre avec plus de vérité, d'observation fine. Les caractères sont très nettement dessinés. Dans les choses, tout prend une forme sensible ; la maison, les champs, tout ce qui chante ou pleure, nous voyons, nous entendons tout. Seulement, et s'il nous était permis de faire un reproche à M. Jean Nesmy, nous

lui dirions qu'il abuse de la description même. Sa virtuosité l'entraîne. Un peu plus de sobriété ajouterait encore au relief. Je le dis toutefois avec infiniment de réserve, et même à regret; car la plume féconde du romancier a répandu à profusion la poésie dans ce livre. C'est un chant.

L'idylle, malgré tout — j'y reviens — est d'une simplicité charmante, et comme elle est à sa place dans ce milieu qui l'encadre! Que de délicates choses elle renferme! Exemple: Firmin, l'amoureux, en même temps qu'il travaille aux champs, sonne la cloche à l'église. Pour tous la cloche n'a qu'un son ordinaire, mais pour Millette, la bien-aimée, il en est autrement. Son oreille délicate y perçoit tout un langage, selon les sentiments de Firmin. Pendant un certain temps, les pères se sont brouillés et les amoureux ne purent se voir que de loin en loin et à la dérobée; la cloche devint une espèce de truchement pour dire qu'ils ne s'oublièrent pas.

Certains traits de mœurs nous intéressent. Le procès qui a jeté pour quelque temps un peu d'animosité chez les vieux et menacé de compromettre l'alliance des familles, provient d'un cours d'eau dont les terres voisines s'alimentent. Tout cela est bien canadien. Il en est de même des sentiments qui agitent le frère de Firmin, cet aîné qui forlignait et abandonne la maison paternelle pour aller en ville tenter fortune. C'est *l'ivraie* dans le champ du père de famille. Nous avons vu cela, ici. Au surplus, cette mauvaise plante, ce mal est commun à bien des pays et c'est là l'une des misères que l'industrie moderne nous a apportées. Elle a détourné nos fils de la terre.

M. Jean Nesmy en a tiré une leçon vivante et, à ce titre seul, indépendamment de tant de qualités d'art, qui le rendent admirable, son livre, très régionaliste, mérite d'être applaudi.

J.-E. PRINCE.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

---

Veillez donc me donner l'origine et l'explication de la locution : *il y a belle lurette* ?

Cette locution appartient au français familier. On la trouve dans Larousse, Bescherelle, Larive & Fleury, au mot *lurette*. Nous ne saurions donner d'une manière certaine l'origine de cette locution ; il nous semble qu'elle doit être une variante de la locution *il y a belle heure*, qui a le même sens. En effet = *heure*, au XI<sup>e</sup> s., s'est prononcé *hure* : « Dès l'ure que nés (je) fu. » (Ch. de Rol., LXXII.) *Heure* a donné *heurette*, diminutif (GODEFROY), nom que l'on donnait, pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, à la demi-heure que sonnent la plupart des horloges (LAR). On a pu dire : Il y a *belle heurette* ⇒ Il y a *belle urette* ⇒ Il y a *belle lurette*, c'est-à-dire, il y a une *belle demi-heure*, il y a une bonne demi-heure, il y a longtemps.

On écrit toujours : *au Manitoba, au Nord-Ouest* ; ne devrait-on pas écrire : *dans le Manitoba, dans le Nord-Ouest* ? En France, on n'a jamais songé à écrire : *au Maine, au Languedoc, au Forez*, etc.

La plupart des anciens noms de pays étaient féminins (*l'Asie, l'Afrique, la Grèce, la Gaule, la Bretagne*, etc.) ; ces noms, antérieurs à la diffusion de l'article, étaient employés sans article, comme en latin ; ils ont conservé cette particularité dans certaines locutions : *en Italie, beurre de Bretagne*, etc. Beaucoup de noms récents, formés sur le modèle de ceux-ci, ont le même genre et sont traités de même : *en Colombie, vins d'Algérie*.

Parmi les noms masculins antérieurs à l'époque moderne, les plus nombreux sont des noms de provinces ou de petits pays, formés par des adjectifs ; ces noms ont normalement l'article : *le Forez*, le pays de Feurs ; *le Languedoc*, le pays de langue d'oc ; etc. Cependant, ces noms ont subi partiellement l'influence des féminins, et l'on dit : *en Languedoc*, comme *en Guyenne*, etc.

« Quant aux noms masculins plus modernes (ceux des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique), ils ont échappé presque complètement à l'analogie des féminins et ne perdent pas l'article : *empereur du Brésil* et non *de Brésil, république du Mexique, de*

*l'Uruguay* et non de *Mexique, d'Uruguay*. Comme la langue répugne à dire *en le*, sauf dans quelques expressions consacrées, on emploie devant ces noms *au* qui en est l'équivalent: *né au Japon, voyage au Chili, au Pérou, au Canada, au Maroc,* » etc.

Il y a bien d'autres distinctions à faire, mais en voilà assez pour montrer qu'on écrit très correctement: *au Manitoba*. *En Manitoba* serait incorrect. *Dans le Manitoba* ne l'est point, absolument; mais cette forme est surtout usitée devant les noms commençant par une voyelle. « Quand le nom masculin singulier commencé par une voyelle, il faudrait dire à l': *voyage à l'Afghanistan*. Mais à n'a pris la valeur de *dans* (un pays) que sous la forme où il se contracte avec l'article: *au*. Il faut donc ici remplacer à par une autre préposition, soit *dans* suivi de l'article, soit *en* sans article par analogie avec l'usage suivi pour les noms féminins: *dans l'Afghanistan, en Afghanistan*. »

Nous empruntons cette réponse à la *Grammaire raisonnée* de M. Clédat (pp. 91-99), et nous renvoyons le lecteur, pour plus de détails, à cet excellent ouvrage.

Doit-on dire: *Québec* ou *le Québec*, en parlant de la province de Québec; *Ontario*, ou *l'Ontario*, en parlant de la province d'Ontario?

Nous venons de démontrer qu'il faut dire: *le Manitoba*, en parlant de la province de *Manitoba*. La même règle devrait s'appliquer aux provinces d'Ontario et de Québec. *Le Québec* paraît étrange; nos oreilles n'y sont pas habituées. Mais ce serait, il nous semble, la forme régulière. On dit *royaume de Siam*, parce que *Siam* est un nom de ville, comme *Québec*; mais *le Siam*, au sens de « le royaume de Siam », garde l'article. On répliquera peut-être que *royaume* est masculin, tandis que *province* est féminin; nous ferons remarquer qu'on écrit *le Vénézuéla*, au sens de « la république de Vénézuéla ». (*Vénézuéla*—petite Venise—est un nom de ville.)

Doit-on dire: « Je vais *aux* Trois-Rivières », ou: « Je vais *à* Trois-Rivières »?

Les noms de villes s'emploient sans article; mais certains noms de villes sont formés avec cette particule; ces derniers ne perdent jamais l'article. Ainsi, on ne dit pas: « Je vais *à* Havre », mais: « Je vais *au* Havre », parce que le nom de la ville est *le Havre*.

La ville s'appelle-t-elle *les Trois-Rivières* ou *Trcis-Rivières*? Aux Trois-Riviérais de répondre. M. Sulte dit *les Trois-Rivières*.

Cf. *Histoire de la ville des Trois-Rivières et de ses environs*, première livraison, 1870; aussi: *La rivière des Trois-Rivières*, Mémoires de la Société Royale, série II, vol. VII, pp. 97 et suiv.

*Cash register* ne peut-il se traduire que par: *enregistreur mécanique des recettes*? C'est bien long. Ne peut-on dire: *caisse automatique* ou *caisse enregistreuse*?

*Caisse automatique* traduit très bien, en effet, l'anglais *cash register*, et aurait plus de chances de vivre qu'*enregistreur mécanique des recettes*. Disons donc *caisse automatique* ou *caisse enregistreuse*.

*Fountain pen*. Cette expression anglaise est-elle bien traduite par *plume fontaine*?

En France, on dit *plume réservoir*.

A. R.

---

**Cercles d'étude.**—L'*Académie Saint-Charles* du Séminaire de Sainte-Thérèse s'est constituée en cercle d'étude du parler français, et a été affiliée à notre Société. Monsieur l'abbé J.-N. Fauteux, directeur de l'Académie, dirige les jeunes académiciens dans leurs travaux avec un zèle et un dévouement dont nous attendons les meilleurs fruits.

Monsieur l'abbé Stanislas-A. Lortie et Monsieur Adjutor Rivard ont donné des conférences dans le cours du mois de février et du mois de mars, au Séminaire de Rimouski, au Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et au Collège de Nicolet. Leur visite dans ces institutions ont assuré plus spécialement au travail de l'enquête sur le parler franco-canadien un concours précieux et efficace.

## ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
Mettre des marchandises dans le <i>back-store</i> .....	Mettre des marchandises dans l'arrière-boutique.
Une <i>batch</i> de candidats .....	Une fournée, un grand nombre de candidats.
Une <i>batch</i> de lettres .....	Un paquet, une botte de lettres.
Manger des <i>beans</i> .....	Manger des haricots ou fèves au lard.
Acheter des <i>beans</i> .....	Acheter des haricots (spécialement des haricots blancs).
J'ai voulu lutter avec lui, mais il m'a <i>bitté</i> ( <i>to beat</i> ) .....	J'ai voulu lutter avec lui, mais il m'a vaincu, il m'a battu, il m'a fait subir un échec.
Pour ce travail-là, tu me <i>biltes</i> .	Pour ce travail, tu l'emportes sur moi, tu es plus fort, plus habile que moi.
Cela <i>bitte</i> tout ce que j'ai vu...	Cela surpasse tout ce que j'ai vu.
Une <i>bit</i> .....	Un peu, un petit morceau.
Une <i>bit</i> de tabac .....	Une pincée de tabac.
Je n'en ai pas une <i>bit</i> .....	Je n'en ai pas une miette.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Atlas linguistique de la France, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

\* \* \*

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr; les deux parties réunies, 22 fr.

\* \* \*

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par l'Argus de la Presse. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'Argus, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

\* \* \*

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tari réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50.

FEU VIE ACCIDENT

# Arthur Marcotte

AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,  
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

A LA LIBRAIRIE DU CLERGE

# J. P. GARNEAU

6, RUE DE LA FABRIQUE, H.-V.

LIVRES RELIGIEUX, CLASSIQUES, DE LITTÉRATURE, ETC., ETC.  
ARTICLES RELIGIEUX ET ORNEMENTS D'ÉGLISE

---

AU CREDIT PAROISSIAL

# J.-P. GARNEAU

(Successeur de C.-B. LANCTOT)

5, RUE SAINT-JEAN

GRAND CHOIX DE CHASSUBLES, VASES SACRÉS, STATUES,  
CANCÉLABRES, BRONZES D'ÉGLISES. etc., etc.  
ENCENS, HUILE DE 8 JOURS, CIERGES

SPECIALITES. Bannieres, Drapeaux de tous genres, et Statues de  
toutes grandeurs.

N. B.—Toute commande reçue à ces deux magasins sera promptement exécutée

---



# Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

## ORNEMENTS D'ÉGLISE

NOTRE Rayon des Ornaments d'église est considéré comme un des principaux et des plus importants de toute l'Amérique. Depuis que nous avons établi ce rayon, une grande diminution de prix s'est effectuée, et le temps où de grands bénéfices étaient perçus dans la vente de ces marchandises, est déjà assez éloigné. Afin de vous donner une idée de nos prix, nous en mentionnerons quelques-uns: **Chasubles**, \$6.00; **Chapes**, \$10.00; **Dalmatiques**, \$18.00. D'autre part, nous avons des ornements sacrés valant \$1,000.00. Nous gardons encore un assortiment d'huiles, de cierges, de chandelles de tout genre; de fleurs artificielles, palmes, statues importées, calvaires, bannières, drapeaux, etc. Notre devise est de donner toujours satisfaction complète; sinon, de rembourser l'argent.

Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs, de la est à lui seul un grand magasin.

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS

MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA ★ MEUBLES  
DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES

USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ

**Z. PAQUET,** 157 a 173, Rue St-Joseph  
**QUEBEC.**

TELEPHONE: 2623

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude.

# EDOUARD MARCOTTE

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE DE

“ L'ANNUAIRE DES ADRESSES DE QUÉBEC ET LÉVIS ”  
IMPRIMEUR ET RELIEUR

Livres, Brochures, Périodiques, Impressions de luxe,  
Impressions commerciales en noir et en couleurs

## Catalogues

VARIÉTÉ de caractères.—Intercalation de gravures en couleurs d'échantillons-spécimens.

## Catalogues, Prix Courants

TRÈS grande variété de caractères et de chiffres les plus nouveaux permettant l'établissement et la composition rapide des catalogues et des prix courants les plus compliqués.

## Tarifs, Circulaires

COMPOSITION et dispositions aussi variées que le client le désire.

## Brochures de Publicité

BROCHURES destinées à faire connaître, à lancer un produit nouveau, ou à soutenir l'ancienne réputation d'un produit de marque.

## Imprimés Divers

pour

## Spécialités

Enveloppes, Étiquettes, Bandes de garantie, Mode d'Emploi, Prospectus.

NOMBRE de produits et toutes les spécialités, livrés en boîtes, en étui, en bouteilles, en sacs papier ou toile, etc., sont accompagnés de modèles divers d'imprimés, tels qu'enveloppes, étiquettes, prospectus, bandes de garantie, mode d'emploi, etc. J'exécute ces modèles aux prix les plus réduits possibles et avec une régularité parfaite dans les teintes du papier ou de l'impression, dans la forme extérieure, ce qui, bien souvent, contribue à caractériser une marque.

## Reliure de tous genres

PLEINE toile, pleine basane verte ou rouge, et demi-basane, plein chagrin ou demi-chagrin. Dorure et gaufrage or, argent, blanc et couleur.

IMPRIMERIE-RELIURE-FABRIQUE DE RÉGISTRES

QUÉBEC: 82-84, RUE SAINT-PIERRE

TÉLÉPHONE 1290

## AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avertir le secrétaire.

Nous prions tous les lecteurs qui seraient disposés à faire pour le compte de la Société une petite enquête locale et qui n'ont pas reçu notre *Bulletin d'observations No 3*, de nous l'écrire; nous leur enverrons immédiatement un exemplaire de ce *Bulletin*. Nos correspondants voudront bien nous faire parvenir leurs réponses aussitôt que possible; car nous attendons la rentrée des observations sur les mots en *C* pour publier le questionnaire sur les mots en *D*.

---

**Les Contemporains.** 17 mars: *Général Menou*; 24 mars: *Mme Anaïs Ségalas*.

\* \* \*

**Le Mois littéraire et pittoresque.** Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14fr. Sommaire de mars 1907: M. Reynès-Monlaur, l'auteur du *Rayon*, y publie une jolie nouvelle palestinienne, *Alcée*. M. Stenger y raconte la vie des *Bourbons exilés avant 1815*. M. Ch. Picard y étudie les *Combats de coqs* dans la vie antique. M. E. Faguet, de l'Académie française, se pose l'étrange question: *Faut-il rire?* Suite du roman *Après l'option*. Un discours du cardinal Mathieu, un article amusant sur *Les petits marmitons* de Paris, une belle page encore inédite de l'*Electre* de M. Poizat, des variétés scientifiques sur la photographie de la parole et la téléphotographie, des pages pittoresques ou instructives sur le Mexique, la fabrication des gants et l'extraction de l'ardoise, un bulletin des nouveaux livres complètent ce numéro, dont le principal attrait est sans conteste le beau *Chemin de Croix* en vers de M. Armand Praviel, agrémenté d'une illustration d'une rare finesse.

# BULLETIN

DU

## PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement: Canada et États-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires; \$1.00 [Étranger: 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1<sup>er</sup> septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1<sup>er</sup> février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Le premier, le deuxième et le quatrième volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume: \$2.50; le troisième volume ne se vend que dans la série complète des quatre années du BULLETIN, dont le prix est de \$10.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(Bureau de Poste, casier N° 221)

QUÉBEC

---

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur